



**Par dépôt électronique, courriel et poste**

Le 13 décembre 2019

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019 – Phase 2 – Volet compensation en lien avec le taux de pertes  
Votre dossier : R-4058-2018  
Notre dossier : R055967 YF

---

Chère consœur,

Le 28 octobre 2019, à la suite d'une demande d'Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), la Régie suspend *sine die* l'échéancier dans le dossier mentionné en rubrique.

À sa lettre procédurale précitée, la Régie mentionne :

*Dans le cas où la Régie accède à sa demande, le Transporteur s'engage à informer la Régie des résultats de son approche commerciale auprès de ses deux clients en décembre 2019.*

En suivi, le Transporteur précise que les échanges se continuent avec les deux derniers clients du service de transport de point à point. Un retour à la Régie à cet effet est anticipé en février 2020.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette  
/jg  
c.c. Intervenants (par courriel seulement)